



## REALISATION D'UN EMPRUNT DE 2 000 000 € AUPRES DE LA BANQUE POSTALE

Le Maire de la Ville de Saint-Cloud,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles, L. 2122-22, et L. 2122-23,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2021 portant délégation au Maire, dans les limites inscrites chaque année au budget communal, pour la réalisation des emprunts à court, moyen ou long terme, destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts,

**VU** l'offre de financement proposée par la Banque Postale en date du 14 décembre 2022,

**CONSIDÉRANT** que la ville souhaite mobiliser un emprunt de 2 000 000 € afin de financer ces projets d'investissement,

### DÉCIDE :

**ARTICLE 1 :** De contracter auprès de la Banque Postale, un emprunt d'un montant de 2 000 000 €, pour le financement des projets d'investissement. Cet emprunt comporte les caractéristiques suivantes :

Le contrat de prêt est composé d'une phase de mobilisation et d'une seule tranche obligatoire.

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 2 000 000 €

Durée du contrat de prêt : 16 ans et 1 mois

#### Phase de mobilisation :

Pendant la phase de mobilisation, les fonds versés qui n'ont pas encore fait l'objet de la mise en place d'une tranche constituent l'encours en phase de mobilisation.

- Durée : 1 an, soit du 20/02/2023 au 20/02/2024,
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur avec versement automatique au terme de la phase de mobilisation ou à une date antérieure en cas de mise en place anticipée de la tranche à taux fixe,
- Montant minimum de versement : 150 000 €,
- Taux d'intérêt annuel : index €STR assorti d'une marge de +0.84 %,
- Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours,
- Échéances d'intérêts : périodicité mensuelle,
- Remboursement de l'encours en phase de mobilisation : autorisé, en revolving avec un montant minimum de 150 000 €,

Tranche obligatoire à taux fixe du 20/02/2024 au 01/03/2039 :

Cette tranche obligatoire est mise en place en une seule fois le 20/02/2024 par arbitrage automatique ou antérieurement en cas de mise en place anticipée de la tranche à taux fixe.

- Montant : 2 000 000 €,
- Durée d'amortissement : 15 ans et un mois,
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3.33 %,
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours,
- Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle,
- Mode d'amortissement : constant,
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle,

Commissions :

Commission d'engagement : 0.05 % du montant du contrat de prêt,  
Commission de non-utilisation : 0.10 %

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre décision et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous les pouvoirs à cet effet.

**ARTICLE 3 :** La Directrice Générale des Services et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4 :** Conformément à l'article. L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le maire rendra compte de ladite décision et ce, en vertu de la délégation reçue du Conseil municipal durant la réunion obligatoire de celui-ci.

Télétransmission de l'acte le : 22 DEC. 2022  
Numéro AR. - Préfecture :

22 - 17860

Publication électronique par Ville de Saint-Cloud le :  
22 DEC. 2022

Acte exécutoire en date du : 22 DEC. 2022

Fait à Saint-Cloud, le 21 décembre 2022

LE MAIRE,

Éric BERDOATI





EXEMPLAIRE ORIGINAL  
A RETOURNER

## CONDITIONS PARTICULIÈRES

Ces conditions particulières constituent un tout indissociable avec les conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale version CG-LBP-2022-13

**Références :**

Numéro de client : 0071984

Numéro du contrat de prêt : MIN543798EUR

Date d'émission des conditions particulières : 21 décembre 2022

**Prêteur** : **LA BANQUE POSTALE**  
La Banque Postale – SA à Directoire et Conseil de Surveillance – Capital social 6 585 350 218 € – 115 rue de Sèvres 75275 Paris Cedex 06 – RCS Paris n°421 100 645 – ORIAS n°07 023 424  
représentée par son représentant légal ou par toute personne dûment habilitée à cet effet

**Emprunteur** : **COMMUNE DE SAINT CLOUD**  
MAIRIE  
13 PLACE CHARLES DE GAULLE  
92211 SAINT CLOUD  
SIREN n°219200649  
représenté(e) par son représentant légal ou par toute personne dûment habilitée à cet effet

Le contrat de prêt comporte une phase de mobilisation suivie d'une tranche.

### MONTANT, DURÉE ET OBJET DU CONTRAT DE PRÊT

**Score Gissler** : 1A

**Montant du contrat de prêt** : 2 000 000,00 EUR

**Durée du contrat de prêt** : 16 ans et 1 mois, soit un terme du contrat de prêt fixé au 01/03/2039

**Objet du contrat de prêt** : financer les investissements

**Type de prêt** : Prêt classique

### PHASE DE MOBILISATION REVOLVING

Pendant la phase de mobilisation, les fonds versés qui n'ont pas encore fait l'objet de la mise en place d'une tranche constituent l'encours en phase de mobilisation.

**Durée** : 1 an, soit du 20/02/2023 au 20/02/2024

**Versement des fonds** : en une ou plusieurs fois à la demande de l'emprunteur pendant la phase de mobilisation.  
Les fonds non mobilisés sont versés automatiquement à l'emprunteur le 20/02/2024 ou à une date antérieure en cas de mise en place anticipée de la tranche à Taux Fixe

**Montant minimum du versement** : 150 000,00 EUR

**Préavis** : 2 jours ouvrés TARGET/PARIS porté à 5 jours ouvrés TARGET/PARIS pour un versement à effectuer dans les 5 derniers jours ouvrés TARGET/PARIS de la phase de mobilisation

**Taux d'intérêt annuel** : index €STR assorti d'une marge de +0,84 %  
*Date de constatation* : index publié le jour ouvré TARGET suivant chaque jour de la période d'intérêts  
*Base de calcul des intérêts* : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours

**Echéances d'intérêts** : périodicité mensuelle  
*Date de 1ère échéance d'intérêts* : 01/04/2023

**Jour des échéances d'intérêts** : 1<sup>er</sup> d'un mois

**Remboursement de l'encours en phase de mobilisation** : autorisé  
*Revolving* : oui  
*Montant minimum du remboursement* : 150 000,00 EUR  
*Préavis* : 2 jours ouvrés TARGET/PARIS porté à 5 jours ouvrés TARGET/PARIS pour un remboursement à effectuer dans les 5 derniers jours ouvrés TARGET/PARIS de la phase de mobilisation

#### **TRANCHE OBLIGATOIRE À TAUX FIXE DU 20/02/2024 AU 01/03/2039**

---

Cette tranche obligatoire est mise en place en une seule fois (i) le 20/02/2024 par arbitrage automatique ou (ii) de manière anticipée à une date antérieure au (i) dans le respect d'un préavis de 5 jours ouvrés TARGET/PARIS.

En cas de mise en place anticipée de la tranche telle que prévue au (ii), les dates de début, de première échéance et de fin de la tranche seront ajustées en conséquence.

**Montant** : 2 000 000,00 EUR

**Durée d'amortissement** : 15 ans et 1 mois, soit 60 échéances d'amortissement

**Taux d'intérêt annuel** : taux fixe de 3,33 %  
*Base de calcul des intérêts* : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

**Echéances d'amortissement et d'intérêts** : périodicité trimestrielle  
*Date de 1ère échéance* : 01/06/2024

**Jour de l'échéance d'amortissement et d'intérêts** : 1<sup>er</sup> d'un mois

**Mode d'amortissement** : constant

**Remboursement anticipé** : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû  
*Préavis* : 50 jours calendaires  
*Indemnité* : actuarielle

#### **COMMISSIONS**

---

**Commission d'engagement** : 0,05 % du montant du contrat de prêt, exigible et payable le jour de la mise en place de la tranche obligatoire

**Commission de non-utilisation**  
*Pourcentage* : 0,10 %

#### **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

---

**Taux effectif global** : 3,19 % l'an  
*soit un taux de période* : 0,266 %, pour une durée de période de 1 mois

je

th

Comptable assignataire : numéro codique : 092026  
SGC DE NANTERRE  
73 RUE HENRI BARBUSSE  
92020 NANTERRE

Notification :

Prêteur	Emprunteur
La Banque Postale Secteur Public Local TSA 40200 69221 Lyon Cedex 02	COMMUNE DE SAINT CLOUD MAIRIE 13 PLACE CHARLES DE GAULLE 92211 SAINT CLOUD
E-mail : gestion@spl-labanquepostale.fr	

#### CONDITIONS SUSPENSIVES À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU CONTRAT DE PRÊT

L'entrée en vigueur du contrat de prêt est soumise à la production au prêteur au plus tard le 13/02/2023 et en tout état de cause 5 jours ouvrés TARGET/PARIS avant tout versement des fonds :

- des présentes conditions particulières paraphées et signées par le représentant dûment habilité de l'emprunteur,
- de la délibération ou de la décision préalable d'emprunt de l'organe compétent de l'emprunteur, exécutoire à la date de signature des présentes conditions particulières par le représentant dûment habilité de l'emprunteur, sauf si une délibération ou une décision n'est pas requise par les dispositions légales ou réglementaires applicables,
- de la ou des autorisations préalables d'emprunt de l'autorité tierce compétente si le recours à l'emprunt est légalement, réglementairement ou statutairement soumis à autorisation.

#### DÉROGATIONS/AMÉNAGEMENTS AUX CONDITIONS GÉNÉRALES ET AUTRES CONDITIONS SPÉCIFIQUES

Les parties sont convenues de ne pas déroger aux conditions générales, ni les compléter.

#### PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel sont décrites à l'article « Protection des données à caractère personnel » des Conditions Générales des contrats de prêt de La Banque Postale ci-jointes.

#### SIGNATURES

Fait en 2 exemplaires originaux.

L'emprunteur déclare expressément avoir reçu un exemplaire des conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale version CG-LBP-2022-13 auxquelles sont soumises les présentes conditions particulières et avoir pris connaissance de toutes les stipulations desdites conditions générales. En cas de contradiction entre les stipulations des conditions particulières et les stipulations des conditions générales, les stipulations des conditions particulières prévalent.

Pour l'emprunteur :  
A Saint-Cloud, le 23/12/2022

Nom et qualité du signataire :  
Cachet et signature :

Eric BERDOATI

Maire

*Eric Berdoati*



Pour le prêteur :  
A Lyon, le 21 décembre 2022  
Nom et qualité du signataire :

*Emmanuelle GREPAT*  
Contrôleur Crédit

Télétransmission de l'acte le : 23 DEC. 2022  
Numéro A.R. - Préfecture : 22.17864  
Publication électronique de l'acte le : 23 DEC. 2022  
Numéro :             
Ou notification de l'acte le :  
Acte exécutoire le : 23 DEC. 2022



## MODÈLE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT EN PHASE DE MOBILISATION

---

A adresser par courrier ou par mail à :

**La Banque Postale**  
Secteur Public Local  
TSA 40200  
69221 Lyon Cedex 02

Tél. : 09 69 36 88 66  
E-mail : gestion@spl-labanquepostale.fr

**Emprunteur** : COMMUNE DE SAINT CLOUD

**Numéro de client** : 0071984

**Numéro du contrat de prêt** : MIN543798EUR

**Phase de mobilisation** : du 20/02/2023 au 20/02/2024

**Montant du remboursement** : \_\_\_\_\_ EUR  
(150 000,00 EUR minimum)

**Date souhaitée du remboursement** : | | | | | | | | | |

**L'emprunteur reconnaît que la présente demande l'engage irrévocablement.**

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Nom et qualité du signataire habilité :  
(cachet et signature)

